



January 2, 2019

Governance of public education should rest with the public

In some areas of the country there is an increasing erosion of the fundamental rights of Canadians with regard to local democratic voice in public education. Governance of the education of children and youth in Canada has been entrusted to locally elected trustees across the country for decades. Protecting *Local Voices* to ensure *Local Choices* is the responsibility of citizens.

Local education governance requires regular focused attention by trustees close to the community. Education is a significantly funded portfolio, and the governance provided by locally elected school boards helps to ensure a transparent and accountable system. Adding public education to the long list of responsibilities already held by MLAs or MPPs is untenable and is a loss of responsive local voice when questions or concerns at the grassroots arise. This can be seen in ill-informed decisions at the provincial level to make cuts to education and programming that will have drastic effects on students at the local level. Without an understanding of community needs, decisions made at a higher level can be devastating. No two communities are alike, and the needs of one education district can differ from those of another. School boards, accountable to their local constituents, ensure that decisions reflect the needs and priorities of their community.

While School Advisory/Planning Councils play an important role in providing advice to local schools, it is essential to understand that councils are advisory and do not take the place of democratically elected school boards, nor are they accountable to their broader communities. Citizens are encouraged to connect with their local school board trustees to discuss the role they play and gain a better understanding of their work.

Any erosion of democratic representation in the governance of public education must be a concern to all Canadians, regardless of whether their first language is French or English, and whether or not they have school-aged children. The Canadian Charter of Rights and Freedoms guarantees the right of minority language parents to govern the education of their children. However, we should all be concerned when majority French and English parents are losing their right to have a local democratic voice in the education of their children.

In areas where school boards have been eliminated, communities, media, and education partners have felt the loss of transparency in public education. Democratically elected school boards and trustees have one portfolio on which to focus – public education. They meet and make decisions in open meetings, ensuring the public and media have access to debate and insight into how taxpayer money is allocated. This influence is at risk where locally elected school boards are eliminated or when their authority is reduced.

It is incredibly concerning that Canadians are increasingly placed in situations where we must fight to maintain the vital right to be democratically involved in public education. Centralization of control is, by definition, an erosion of local voice and greatly affects the education of children and youth.

In provinces where governing school boards, their provincial associations, and the provincial ministry enjoy a positive, productive co-governance relationship, great things are happening. This is not about power and control – this is about being responsive and responsible to communities and citizens to ensure the success of future generations of students.

We therefore call upon all Canadians to contact their MPP or MLA to express support for locally elected trustees and school boards. At the end of the day, supporting elected school boards is support for public education and the future. As Canadians we have a right to Local Voices, Local Choices.

Laurie French, President
Canadian School Boards Association



2 janvier 2019

La gouvernance de l'éducation publique devrait relever du public

Dans certaines régions du pays, il y a une érosion croissante des droits fondamentaux des Canadiens à l'égard d'une voix démocratique locale en matière d'éducation publique. Dans tout le Canada depuis des décennies, la gouvernance de l'éducation des enfants et des adolescents a été confiée à des commissaires élus à l'échelle locale. Il appartient aux citoyens de protéger les *Voix locales* en vue d'assurer des *Choix locaux*.

La gouvernance locale de l'éducation exige une attention régulière et ciblée de la part de commissaires dans la communauté. L'éducation est un dossier hautement financé, et la gouvernance assurée par les commissions scolaires élues à l'échelle locale contribue à l'assurance d'un système transparent et responsable. Ajouter l'éducation publique à la longue liste des responsabilités actuelles des députés provinciaux ou fédéraux est intenable et représente la perte d'une voix réceptive locale lorsque des questions ou des préoccupations surgissent au niveau communautaire. Cela se voit dans les décisions malavisées au niveau provincial de faire des coupures dans le domaine de l'éducation et des programmes qui auront des conséquences dramatiques sur les élèves à l'échelle locale. En l'absence d'une compréhension des besoins de la communauté, les décisions prises à un niveau supérieur peuvent s'avérer dévastatrices. Il n'y a pas deux collectivités identiques, et les besoins peuvent différer d'un district scolaire à l'autre. Responsables devant leurs électeurs locaux, les commissions scolaires veillent à ce que les décisions reflètent les besoins et les priorités de leur communauté.

Si les conseils consultatifs/de planification des écoles jouent un rôle important en produisant conseils aux écoles locales, il est essentiel de comprendre qu'ils sont consultatifs et qu'ils ne sauraient remplacer les commissions scolaires élues démocratiquement, ni ne sont-ils responsables devant l'ensemble de la collectivité. Les citoyens sont encouragés à communiquer avec leurs commissaires scolaires locaux pour discuter du rôle qu'ils jouent et ainsi avoir une meilleure compréhension du travail qu'ils font.

L'érosion de la représentation démocratique dans la gouvernance de l'éducation publique doit préoccuper tous les Canadiens, que leur langue maternelle soit le français ou l'anglais et qu'ils aient ou non des enfants d'âge scolaire. La Charte canadienne des droits et libertés garantit le droit des parents de communautés linguistiques minoritaires de gouverner l'éducation de leurs enfants. Or, nous devrions tous être inquiets lorsque les parents de la communauté francophone majoritaire et de la communauté anglophone perdent leur droit d'exercer une voix démocratique locale en matière de l'éducation de leurs enfants.

Dans les régions où les commissions scolaires ont été éliminées, les communautés, les médias et les partenaires de l'éducation ont ressenti la perte de transparence de l'éducation publique. Les commissions scolaires et les commissaires élus démocratiquement ont un dossier sur lequel concentrer leurs efforts : l'éducation publique. Ils se rencontrent et

prennent des décisions durant des réunions à portes ouvertes, de sorte que le public et les médias ont accès aux débats et un aperçu de l'affectation de l'argent des contribuables. Cette influence est compromise lorsque les commissions scolaires élues localement sont éliminées ou lorsque leur autorité est réduite.

Il est extrêmement inquiétant que les Canadiens soient de plus en plus souvent placés dans des situations où ils doivent lutter pour préserver le droit essentiel de participer démocratiquement dans l'éducation publique. Par définition, la centralisation du contrôle est une érosion de la voix locale et influe grandement sur l'éducation des enfants et des adolescents.

Dans les provinces où les commissions scolaires, leurs associations provinciales et le ministère provincial jouissent d'une relation de cogouvernance positive et productive, de grandes choses se produisent. Il ne s'agit pas de pouvoir et de contrôle mais plutôt d'être réceptifs et responsables devant les communautés et les citoyens afin d'assurer la réussite des futures générations d'élèves.

Nous demandons donc à tous les Canadiens de communiquer avec leur député provincial ou fédéral pour exprimer leur soutien envers les commissaires et les commissions scolaires élus à l'échelle locale. Au final, appuyer les commissions scolaires élues, c'est appuyer l'éducation publique et l'avenir. En tant que Canadiens, nous avons droit à des Voix locales et des Choix locaux.

Laurie French, Présidente
L'Association canadienne des commissions/conseils scolaires
